



Etablissement Français du Sang

Etablissement de Transfusion Sanguine Auvergne-Rhône-Alpes
111 rue Elisée Reclus – CS20617
69153 DECINES-CHARPIEU Cedex

FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN

Appel d'offres ouvert

Article L.2124-2 du code de la commande publique
Articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Consultation : AURA411

Sommaire

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 DEFINITION DES LOTS	3
ARTICLE 3 - CONFORMITE DES PRODUITS AUX NORMES LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR	3
ARTICLE 4 - DESCRIPTIF TECHNIQUE	3
ARTICLE 5 - BESOINS SUPPLEMENTAIRE	9
ARTICLE 6 - PRESENTATION, COMPOSITION ET DISPONIBILITE	10
6.1 Présentation et composition	10
6.2 Lot de fabrication / Disponibilité	10
ARTICLE 7 - MODIFICATION DU PRODUIT OU DE SON CONDITIONNEMENT	10
ARTICLE 8 – POLITIQUE QUALITE	10
ARTICLE 9 – ACCEPTATION DES PRODUITS CHIMIQUES	11

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'achat de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour l'ensemble des services de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les spécifications techniques sont précisées dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

ARTICLE 2 DEFINITION DES LOTS

La présente consultation est allotie en 12 lots. Chaque lot peut contenir un ou plusieurs postes. Les candidats devront obligatoirement répondre pour l'ensemble des postes au sein d'un lot.

Lot n°1 :	Produits de nettoyage et de désinfection non stérile des surfaces et dispositifs médicaux de Classe I
Lot n°2 :	Détergent non stérile pour le nettoyage des surfaces (dont alimentaire) et dispositifs médicaux de Classe I
Lot n°3 :	Essuyages non stériles à usage unique des surfaces et dispositifs médicaux de Classe I
Lot n°4 :	Produits de nettoyage et de désinfection stérile pour zones à atmosphère contrôlée classe A et B
Lot n°5 :	Essuyages stériles pour atmosphère contrôlée classe A et B
Lot n°6 :	Produits de désinfection stériles avec système anti retour
Lot n°7 :	Alcool isopropylique non stérile pour la désinfection des composants d'automates de laboratoire
Lot n°8 :	Sacs poubelle
Lot n°9 :	Produits d'entretien de la vaisselle
Lot n°10 :	Fourniture de produit chloré désinfectant pour les surfaces, matériels et équipements
Lot n°11 :	Sacs vomitoire
Lot n°12 :	Produits et consommables divers d'entretien

ARTICLE 3 - CONFORMITE DES PRODUITS AUX NORMES LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

Le présent marché est régi par les spécifications et normes techniques françaises et européennes homologuées, conformément aux articles R.2111-4 et suivants du code de la commande publique.

Le titulaire devra respecter l'ensemble de la réglementation applicable et notamment les normes françaises homologuées ou des normes nationales existantes dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, transposant les normes européennes en droit interne, **en vigueur le premier jour du mois précédant la date limite de réception des offres.**

En cas de réglementation(s) nouvelle(s) en cours de marché, le titulaire s'engage à une mise en conformité, si nécessaire, dans les délais impartis par les textes.

Le respect de ces normes est impératif.

ARTICLE 4 - DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les fournitures doivent répondre aux caractéristiques techniques définies ci-après pour chaque lot et poste objet de la consultation.

Au sein de l'Etablissement Français du Sang, les produits ne sont pas utilisés pour des dispositifs médicaux invasifs.

Les fiches de données de sécurité (FDS) et les fiches techniques seront obligatoirement jointes à chaque produit.

Dans le cas où le produit ne nécessite pas de FDS, un écrit doit être établi pour déclarer son classement en produit non dangereux, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Les produits proposés devront être le moins nocifs possible pour les utilisateurs. Cet aspect sera pris en compte lors de l'analyse des FDS

LOT N°1

Produits de nettoyage et de désinfection non stérile des surfaces et dispositifs médicaux de Classe I

Produit détergent-désinfectant (poste 1 et 2)

- Produit détergent-désinfectant
- Produit bactéricide, fongicide, virucide
- Compatibilité avec de nombreux matériaux : acier inoxydable (inox), PVC, plexiglas, silicone, caoutchouc, polypropylène, HDPE, PET, polycarbonate, fibre optique, ...
- Ne doit pas contenir : de soude caustique, de peroxydes, de composés chlorés, d'acides et de solutions alcalines, de biguanide, d'aldéhyde
- Doit être à base de tensioactifs anioniques
- Désinfection rapide : ≤ 5 minutes
- Conditionnement poste 1-1 : Prêt à l'emploi, flacon pulvérisateur d'environ 1 litre
- Conditionnement poste 1-2 : Bidon de 5 litres avec pompe doseuse

Produit désinfectant simple (poste 3)

- Produit désinfectant
- Produit bactéricide, fongicide, virucide
- Compatibilité avec de nombreux matériaux : acier inoxydable (inox), PVC, plexiglas, silicone, caoutchouc, polypropylène, HDPE, PET, polycarbonate, fibre optique, ...
- A base d'éthanol, n-propanol, alcool isopropylique, ammoniums quaternaires
- Désinfection rapide : ≤ 5 minutes
- Prêt à l'emploi, sous forme liquide pulvérisable
- Conditionnement : flacon pulvérisateur d'environ 1 litre

LOT N°2

Détergent non stérile pour le nettoyage des surfaces (dont alimentaire) et dispositifs médicaux de Classe I

Produit détergent simple

- Produit détergent contact alimentaire autorisé type TP4
- Compatibilité avec de nombreux matériaux : acier inoxydable (inox), PVC, plexiglas, silicone, caoutchouc, polypropylène, HDPE, PET, polycarbonate, fibre optique, ...
- Ne doit pas contenir : de soude caustique, de peroxydes, de composés chlorés, d'acides et de solutions alcalines, de biguanide, d'aldéhyde
- Doit être à base de tensioactifs anioniques
- Prêt à l'emploi, sous forme liquide pulvérisable
- Conditionnement : flacon pulvérisateur d'environ 1 litre

Les soumissionnaires sont invités à proposer un produit bénéficiant d'un label environnemental reconnu (tel que EU Ecolabel, Ecocert ou équivalent selon la norme ISO 14024).

Cette certification, contribuant à la performance RSE du marché, sera prise en compte dans l'évaluation des offres. Les soumissionnaires devront fournir les justificatifs correspondants (certificats, fiches techniques, étiquetage environnemental, etc.).

LOT N°3 :

Essuyages non stériles à usage unique des surfaces et dispositifs médicaux de Classe I

- Lavette ou chiffon non tissé à usage unique
- Compatible avec l'essuyage des surfaces et dispositifs médicaux
- Compatible avec détergents et désinfectants
- Faible pouvoir absorbant
- Dimensions : minimum format individuel de 20 cm x 20 cm (rouleau ou bobine non accepté)

Les soumissionnaires sont invités à proposer des produits intégrant de la matière recyclée. Les offres présentant un taux de matière recyclée seront valorisées lors de l'analyse des offres, sous réserve du respect des spécifications techniques du marché. Les soumissionnaires devront fournir tout justificatif

permettant d'attester le taux de matière recyclée incorporée (certificats, fiches techniques ou documents équivalents).

LOT N°4

Produits de nettoyage et de désinfection stérile pour zones à atmosphère contrôlée classe A et B

Trois types de produit sont demandés pour ce type de surface : sol, mur, plafond et paillasse et intérieur PSM (Postes de Sécurité Microbiologiques).

Pour l'ensemble des postes, le fournisseur devra fournir une attestation de stérilité et un certificat de conformité.

Produit Détergent / désinfectant (poste 1)

- Solution stérile
- Conditionnement : Spray, ≤ 1 litre conditionné en double emballage, prêt à l'emploi
- Formulation sans aldéhyde
- Sans colorant, ni parfum
- Faible résidu
- Respect des normes: Bactéricide (EN 1276 et EN 13697), Fongicide (EN 1650 et EN 13697), virucide (EN14476) dont HIV et hépatite B
- Compatibles matériaux salle blanche (verre, inox, aluminium, résine, plastique.)
- Temps d'action ≤ à 15 minutes

Alcool Isopropylique (poste 2)

- Désinfectant 70 % v/v, rapide du matériel des zones à atmosphère contrôlée (classe A et B)
- Solution stérile
- Conditionnement : en Spray, ≤ 1 litre conditionné en double emballage, prêt à l'emploi
- Bactéricide (EN 1276 et EN 13697), Fongicide (EN 1650 et EN 13697), Activité biocide sur souches et surfaces de terrain selon EN 13697.
- Compatible avec tous les matériaux salle blanche (verre, inox, aluminium, résine, plastique)

Sporicide (poste 3)

- Solution stérile avec 6% peroxyde d'hydrogène
- Conditionnement : en Spray, ≤ 1 litre conditionné en double emballage, prêt à l'emploi
- Bactéricide (EN 1276 et EN 13697), Fongicide (EN 1650 et EN 13697), Sporicide (EN 13697 et EN 13704), Activité biocide sur souches et surfaces de terrain selon EN 13697
- Compatible avec tous les matériaux salle blanche (verre, inox, aluminium, résine, plastique.)
- Faible résidu
- Temps d'action ≤ à 15 minutes

LOT N°5 :

Essuyages stériles pour atmosphère contrôlée classe A et B

L'une des activités utilisatrices de ce consommable est soumise aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF).

- Essuyage stérile non tissé, non relargant de particules,
- Adapté aux essuyages des plans de travail dans les salles propres en voie sèche ou humide (eau DI, solvants)
- Compatible avec les environnements de classe ISO 5 selon la norme ISO 14644-1
- Stérilisation par rayonnement Gamma validée SAL 10-6 selon la norme ISO 11137
- Composition : microfibre et/ou polyester
- Dimensions : 22 cm (+/- 2 cm) x 22 cm (+/- 2 cm)
- Présentation sous double emballage pour maintenir la stérilité à l'ouverture.
- Conditionnement : sachet ≤ à 20 essuyages

Le fournisseur devra fournir une attestation de stérilité et un certificat de conformité.

LOT N°6

Produits de désinfection avec système anti retour

Deux types de produit sont demandés pour cette activité soumises aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF).
Pour l'ensemble des postes, le fournisseur devra fournir une attestation de stérilité et un certificat de conformité.

Sporicide (poste 1)

- Solution stérile avec 6% peroxyde d'hydrogène conditionné en double emballage minimum, prêt à l'emploi
- Conditionnement : en Spray, ≤ 1 litre avec gâchette, doté d'un système empêchant le retour d'air et l'introduction de contaminants microbiologiques ou chimiques dans le produit, garantissant la stérilité du contenu pendant l'utilisation.
- Bactéricide (EN 1276 et EN 13697), Fongicide (EN 1650 et EN 13697), Sporicide (EN 13697 et EN 13704), Activité biocide sur souches et surfaces de terrain selon EN 13697
- Compatible avec tous les matériaux salle blanche (verre, inox, aluminium, résine, plastique.)
- Faible résidu
- Temps d'action ≤ à 15 minutes
- Endotoxine <0.25EU/ml

Alcool Isopropylique (poste 2)

- Désinfectant 70 % v/v, rapide du matériel des zones à atmosphère contrôlée (classe A et B)
- Solution stérile conditionné en double emballage minimum, prêt à l'emploi
- Conditionnement : en Spray, ≤ 1 litre avec gâchette, doté d'un système empêchant le retour d'air et l'introduction de contaminants microbiologiques ou chimiques dans le produit, garantissant la stérilité du contenu pendant l'utilisation.
- Bactéricide (EN 1276 et EN 13697), Fongicide (EN 1650 et EN 13697), virucide (EN14476) Activité biocide sur souches et surfaces de terrain selon EN 13697
- Compatible avec tous les matériaux salle blanche (verre, inox, aluminium, résine, plastique)
- Endotoxine <0.25EU/ml

LOT N°7 :

Alcool isopropylique non stérile pour la désinfection des composants d'automates de laboratoire

- Désinfectant 70 % v/v
- Non stérile
- Bactéricide (EN 1276 et EN 13697)
- Fongicide (EN 1650 et EN 13697)
- Biocide sur souches (bactéries, levures, moisissures)
- Biocide sur surface de terrain (EN 13697)
- Compatible avec tous les matériaux (verre, inox, aluminium, résine, plastique)
- Conditionnement : prêt à l'emploi, en Spray de 750 ml ou 1 litre

LOT N°8 :

Sacs poubelles

1- Sacs plastiques Noirs (poste 1)

- Capacité : 30 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : ≥ à 10 microns
- Soudure étanche
- Résistant à la perforation
- Avec lien de fermeture

2- Sacs plastiques Noirs (poste 2)

- Capacité : 110 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : ≥ à 30 microns

- Soudure étanche
- Résistant à la perforation
- Avec lien de fermeture

3- Sacs plastiques blancs (poste 3)

- Capacité : 10 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : $\geq$ à 10 microns
- Avec lien de fermeture

4- Sacs plastiques blancs (poste 4)

- Capacité : 20 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : $\geq$ à 10 microns
- Soudure étanche
- Résistant à la perforation
- Avec lien de fermeture

5- Sacs plastiques blancs (poste 5)

- Capacité : 50 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : $\geq$ à 10 microns
- Avec lien de fermeture

6- Sacs plastiques transparents (poste 6)

- Capacité : 110 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : $\geq$ à 30 microns
- Soudure étanche
- Résistant à la perforation
- Avec lien de fermeture

7- Housse container (poste 7)

- Capacité : 240 litres
- Matière : Polyéthylène
- Epaisseur : $\geq$ à 30 microns
- Soudure étanche
- Résistant à la perforation

Les soumissionnaires sont invités à proposer des produits intégrant de la matière plastique recyclée. Les offres présentant un taux de matière recyclée seront valorisées lors de l'analyse des offres, sous réserve du respect des spécifications techniques du marché. Les soumissionnaires devront fournir tout justificatif permettant d'attester le taux de matière recyclée incorporée (certificats, fiches techniques ou documents équivalents).

LOT N°9 : Produits d'entretien de la vaisselle

1- Détergent pour lave-vaisselle de laboratoire (poste 1)

- Détergents liquide alcalin
- Non moussant et non Chloré
- Non dangereux pour la santé-de l'utilisateur dans les conditions normales d'utilisation
- Conditionnement souhaité : bidon d'environ 5 litres

2- Sel régénérant pour lave-vaisselle de laboratoire (poste 2)

- Sel régénérant
- Non dangereux pour la santé-de l'utilisateur dans les conditions normales d'utilisation
- Conditionnement souhaité : bidon/seau $<$ à 12kg

3- Liquide de rinçage pour lave-vaisselle de laboratoire (poste 3)

- Liquide alcalin
- Non moussant et non Chloré
- Non dangereux pour la santé-de l'utilisateur dans les conditions normales d'utilisation
- Conditionnement souhaité : bidon d'environ 5 litres

4- Produit pour le lavage de la vaisselle en machine (poste 4)

- Produit détergent (DTG) réservé à l'usage alimentaire
- 3 en 1 : lavage, rinçage, sel régénérant
- Anticalcaire
- Non dangereux pour la santé-de l'utilisateur dans les conditions normales d'utilisation
- Sous forme de tablettes
- Produit bénéficiant d'un label environnemental reconnu (tel que EU Ecolabel, Ecocert ou équivalent selon la norme ISO 14024).
- Conditionnement souhaité : sac de 150 tablettes environ

5- Liquide vaisselle pour plonge (poste 5)

- Produit détergent (DTG) réservé à l'usage alimentaire
- Dégraissant
- Laisse les mains douces
- Parfum agréable, non allergène
- Non dangereux pour la santé-de l'utilisateur dans les conditions normales d'utilisation
- Conditionnement souhaité : flacon 'bec verseur' de 1 litre

Pour chacun des postes (excepté pour le poste 4 où label environnemental est exigé), les soumissionnaires sont invités à proposer un produit bénéficiant d'un label environnemental reconnu (tel que EU Ecolabel, Ecocert ou équivalent selon la norme ISO 14024).

Cette certification, contribuant à la performance RSE du marché, sera prise en compte dans l'évaluation des offres. Les soumissionnaires devront fournir les justificatifs correspondants (certificats, fiches techniques, étiquetage environnemental, etc.).

LOT N°10 :

Fourniture de produit chloré désinfectant pour les surfaces, matériels et équipements

1- Solution de javel à 2,6%Cl actif (poste 1)

- Conditionnement : ≤ 1 litre

2- Solution de javel à 9,6%Cl actif (poste 2)

- Conditionnement : Bidon de 5 litres

Les candidats devront préciser par écrit la durée et les conditions de conservation des produits initiaux une fois mis en service et des produits après sa préparation.

LOT N°11 :

Sac vomitoire

Les sacs vomitoires sont utilisés pour intervenir rapidement et de manière hygiénique en cas de vomissements chez un patient.

- Composition : Sans latex
- Cordon de serrage pour la fermeture
- Maintien du sac totalement hygiénique
- Type de dispositif : dispositif médical de classe I (la norme 93/42/CEE), à usage unique.
- Capacité d'absorption : ≥ 450 ml de fluide organique
- Conditionnement souhaité : boîte/rouleau d'environ 20 sacs

LOT N°12 :
Produits et consommables divers d'entretien

1- Bombe désodorisante sanitaires (poste 1)

- Usage : Toilettes
- Odeur agréable
- Prêt à l'emploi
- Sans dépôt de particules
- Conditionnement souhaité : environ 750 ml

2- Papier Aluminium alimentaire (poste 2)

- Minimum aluminium 98%
- Epaisseur 10 µ minimum
- Conditionnement : Rouleau minimum de 200 m

3- Rouleau film PVC alimentaire (poste 3)

- Film d'emballage PVC pour contact alimentaire direct
- Epaisseur minimale : 7.5 µ
- Bonne résistance à la rupture
- Rouleau en boîte distributrice
- Conditionnement : Rouleau minimum de 200 m

4- Produit à récurer (poste 4)

- Crème ou gel à récurer
- Détartrant-détergent-désinfectant
- Près à l'emploi
- Multi-surfaces
- Conditionnement souhaité : environ 1 litre

5- Eau déminéralisée (poste 5)

- Eau non alimentaire à usage ménager
- Protection des appareils sensibles au tartre et au calcaire.
- PH neutre
- Conditionnement souhaitée : Bidon d'environ 5 litres

6- Brumisateur d'eau (poste 6)

- Brume d'eau
- Sans conservateur
- Capacité : 400ml

7- Eponge (poste 7)

- Un côté abrasif type KL1 vert pour nettoyer, un côté éponge de couleur naturelle pour essuyer
- Dimensions approximatives : 130 x 90 x 24 mm
- Sachet d'environ 10 éponges

ARTICLE 5 - BESOINS SUPPLEMENTAIRE

L'EFS AURA se réserve la possibilité de commander des fournitures ne figurant pas sur le bordereau des prix unitaires appartenant à la catégorie de produits répertoriés dans chacun des lots.

Pour ces fournitures, une remise contractuelle est appliquée aux tarifs du catalogue des prix publics du titulaire selon le taux figurant dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement (BPU). Le titulaire est engagé contractuellement sur l'application de cette remise pour toute la durée d'exécution du marché.

ARTICLE 6 - PRESENTATION, COMPOSITION ET DISPONIBILITE

6.1 Présentation et composition

Les produits doivent être parfaitement définis dans la réponse écrite du fournisseur :

- Nom exact,
- Référence interne du produit,
- Format,
- Éléments complémentaires fournis nécessaires à son utilisation

Le numéro de lot de production et sa date de péremption sont mentionnés sur l'emballage unitaire de chaque produit concerné.

Le titulaire précise le type de conditionnement des emballages principaux et secondaires.

Le titulaire assure toutes les livraisons du marché dans le format retenu par l'EFS.

Enfin, le Titulaire s'engage à fournir par écrit les risques liés à l'utilisation ou l'élimination du produit et à définir les précautions requises pour garantir la sécurité des personnels et la préservation de l'environnement.

6.2 Lot de fabrication / Disponibilité

Les produits proposés doivent être disponibles dès la date de notification du marché.

Les produits doivent, lors de livraisons, comporter des dates limites de péremption et des lots de fabrication homogènes.

Pour les produits soumis à péremption avant l'ouverture, leur durée de conservation devra être supérieure à 6 mois à compter de la date de livraison à l'EFS. La péremption sera indiquée clairement sur chaque produit.

Le fournisseur devra préciser la durée de péremption après ouverture des produits, définis dans les conditions normales d'utilisation.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU PRODUIT OU DE SON CONDITIONNEMENT

Le Titulaire garantit durant toute l'exécution du marché que les produits livrés sont en tous points conformes aux produits retenus lors de la passation de l'appel d'offres, en dehors des cas de remplacement de référence.

Toute modification des fournitures ou de l'un des éléments le composant, y compris les modifications n'impliquant pas un nouvel enregistrement auprès des organismes compétents ou, toute modification de leur conditionnement, de référence, de fiche technique fait l'objet d'une information écrite détaillée de la part du Titulaire, adressée au Services Achats de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes au minimum un mois avant sa date d'application (pour validation interne). Dans ce cas, le Titulaire adresse toute la documentation s'y rapportant.

Le RPA prend acte de la modification demandée par courriel ou PLACE, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant dès lors que la modification souhaitée n'a pour objet que la stricte correction d'une erreur matérielle dans la désignation ou dans l'indication des références de la Fourniture considérée, ou l'attribution d'une nouvelle référence à cette Fourniture dont la nature et le prix demeurent par ailleurs inchangés.

L'EFS se réserve le droit d'accepter cette modification prévisionnelle après étude documentée de l'impact sur la qualité des résultats (en termes de performances) ou sur l'organisation des activités. Un protocole de validation peut être envisagé pour lequel le titulaire fournit, en quantité suffisante à titre gratuit, les produits nécessaires.

Le Titulaire est responsable des conséquences induites par une telle modification et met tout en œuvre pour en réduire et en maîtriser les effets.

ARTICLE 8 – POLITIQUE QUALITE

Dans le souci d'une amélioration constante des performances de ses activités, l'EFS a mis en place un système d'évaluation et de suivi des fournisseurs basé sur l'analyse d'indicateurs de qualité comprenant, notamment, les conditions de livraisons, les performances du produit.

Le titulaire accepte la réalisation d'audits de son processus d'approvisionnement, fabrication, contrôle qualité et livraison par l'EFS et s'engage à :

- Fournir, le cas échéant, toutes les pièces relatives au processus d'approvisionnement, fabrication, contrôle qualité et livraison mis en œuvre ;
- Maîtriser les différents maillons de la chaîne de production et de distribution afin de produire un produit de qualité et d'en apporter la preuve le cas échéant ;
- Fournir à la demande de l'EFS les résultats des contrôles ou audits réalisés par tout organisme habilité ;
- Tenir informé l'EFS des démarches engagées ou envisagées en matière d'assurance qualité et à lui faire parvenir les documents s'y rapportant.

Enfin, tout événement confirmé de nature à avoir une incidence sur la qualité des produits ou des prestations associées ou mettant en jeu la sécurité transfusionnelle doit, dans les plus brefs délais, faire l'objet d'une information écrite adressée par le titulaire à la RPA.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Produit chimique : tout produit disposant d'une fiche de données de sécurité (FDS). Produit commercialisé ou non, d'origine naturelle ou fabriqué, utilisé ou émis sous différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz, poussière, fumée, brouillard, particules, fibres...).

Dans le cas où le titulaire met à disposition de l'EFS où utilise des produits chimiques dans le cadre des prestations objet du marché, celui-ci doit respecter les exigences listées ci-dessous :

Pour satisfaire aux exigences en santé-sécurité au travail :

- Le titulaire propose une gamme de produits respectant le règlement REACH.
- Le titulaire doit fournir des Fiches De Données de Sécurité datant de moins de trois ans. Celles-ci devront être écrites en français et rédigées selon le règlement CLP 1272/2008. Le titulaire s'engage à envoyer au service HSE les FDS à chaque mise à jour. L'attestation de non dangerosité, le cas échéant.
- Dans la mesure du possible, les produits ne doivent pas être des produits classés comme Cancérigène-Mutagène-Reprotoxique (CMR), c'est-à-dire présentant les mentions de danger H340, H341, H350, H351, H360 (et ses dérivés), H361 et H362.
- Dans la mesure du possible, les produits ne doivent pas être des produits classés comme perturbateur endocrinien pour la santé humaine et l'environnement ; c'est-à-dire présentant les mentions de danger EUH380, EUH381, EUH430 et EUH431.
- Dans la mesure du possible, les produits ne doivent pas être des produits classés comme toxique, c'est-à-dire présentant le pictogramme SGH06.
- Dans la mesure du possible, les produits ne doivent pas comprendre de substance à valeur limite d'exposition professionnelle réglementaire française (VLEP).
- Les produits inflammables et très inflammables sont à éviter dans la mesure du possible.
- Le titulaire, dans la mesure du possible, propose une gamme de produits respectant la santé sécurité du personnel, liées à l'usage de substances dangereuses.
- Les produits devront comporter sur le contenant et l'emballage les pictogrammes de danger du Système Général Harmonisé (SGH) s'ils sont considérés comme des agents chimiques dangereux.

Pour satisfaire aux exigences en protection de l'environnement :

- Les spécifications environnementales sont à respecter afin d'éviter la pollution de l'eau en limitant la quantité d'ingrédients potentiellement nuisibles et la charge toxique totale du produit, de limiter la production de déchets en réduisant la quantité d'emballages et de limiter les risques pour l'environnement liés à l'utilisation de substances dangereuses.
- Le titulaire, dans la mesure du possible, propose une gamme de produits respectant la réduction ou la prévention des risques de dégradation de l'environnement (présentant le pictogramme SGH09).